

AVIS DE COURSE

REGATE DU PRINTEMPS

SAMEDI 21 MARS 2020

Baie de La Rochelle, Pertuis Breton, Pertuis d'Antioche

CERCLE NAUTIQUE DE LA ROCHELLE

5C/C

HABITABLE

RÉGATE SÉLECTIVE DU CHAMPIONNAT DE LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE

La mention [DP] dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2 les règlements fédéraux,
- 1.3 les règles de classe si elles s'appliquent

2. PUBLICITE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la série des habitables

- 3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception :
A – B - C – D – E de la norme CE.

Les bateaux de conception antérieure à cette norme doivent être homologués au minimum en **4^e catégorie** de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la **zone de navigation côtière**.

- 3.1.2 Tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable.

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le bulletin d'inscription 2020 à télécharger sur le site du CNLR (<https://cnlr.fr/s-inscrire/a-une-regate>) et à transmettre à l'adresse comitecourse@cnlr.fr pour qu'il soit reçu au plus tard à 17 heures le vendredi précédant la régata. Le règlement par chèque ou par virement sera fait au plus tard lors de la permanence du club de 18 heures à 20 heures le vendredi précédant la régata ou transmis par courrier au CNLR, 20 avenue de la Capitainerie 17000 La Rochelle, afin qu'il soit reçu avant la clôture des inscriptions.

Pour le paiement, tout concurrent peut aussi demander au trésorier du CNLR l'ouverture d'un compte de régata afin d'y déposer une provision pour des régates à venir durant l'année en cours.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

3.4 VHF obligatoire

4. DROITS A PAYER

4.1 Les droits requis sont les suivants :

	Adhérent au CNLR	Non adhérent au CNLR
Un jour de régates	15€	30€

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Jours et Date	Heure Début	Heure Fin
Par internet et courrier	de la publication avis course jusqu'au vendredi 20 mars	17 heures
Au club le 20 mars	17 heures	20 heures

5.3 Jour de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
Samedi 21 mars	10h55 départ aux abords de la bouée des Minimes	

5.4 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après ; 16 h

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées suivant les prescriptions fédérales.

Disponibles en version électronique à l'adresse suivante : https://cnlr.fr/images/DOCUMENTS/cnlr_ic.pdf

7. PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type côtiers.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit ci-dessous :

Baie de La Rochelle, Pertuis Breton, Pertuis d'Antioche

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

9. CLASSEMENT

9.1 Le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

9.2 a) b) c) sans objet

9.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

12. PRIX

Un prix pourra être remis à chaque concurrent lors du pot amical qui suivra la proclamation des résultats au club house.

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (RCV 4). En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : comitecourse@cnlr.fr

15. SITUATION DU PLAN D'EAU – HORAIRE DES MAREES

Port	Baies de	Date	Basse mer	Pleine mer	Coefficient
LA ROCHELLE PALICE		21 mars	09 :16	15 :49	67